



HAUTE-ISLE



Haute-Isle

Bulletin d'information – Juillet à Décembre 2019 (n°23)

*Haute-Isle
Chantemesle
Les Charrières*

Le mot du Maire (page 1)

I. Actualités municipales
(Page 2)

II. Temps festifs & Loisirs
(Page 10)

IV. Informations pratiques
(Page 12)

Chères Hautilloises, chers Hautillois,

Bien amicalement

Laurent SKINAZI,
Maire de Haute-Isle



Accidents, Actes de malveillance et Incendie

Cet été aura été malheureusement riche en événements pour le moins négatifs. Ce n'est pas moins de 2 accidents de la circulation qui ont eu lieu en moins d'un mois sur notre commune....Malgré les ralentisseurs et radars pédagogiques l'incivisme et le manque d'attention ont engendrés ces deux accidents, heureusement aucun mort n'est à déploré. La Mairie a redemandé aux services de la gendarmerie d'augmenter la fréquence de leur contrôle sur la commune.

Les dégâts occasionnés ont nécessité de nombreuses procédures administratives et n'ont pu faire l'objet de réparation avant la fin de l'année pour des raisons financières. Dès le début de l'année 2020 les travaux de remise en état des barrières de protection piétons et l'installation de 2 nouveaux candélabres seront mis en œuvre.

A ces accidents de la circulation se sont ajoutés deux départs de feu intentionnels. Le premier sur la haie d'un de nos administrés et le second dans le champ à côté du champ Monet qui a mis à mal les haies riverains. L'enquête n'a malheureusement pas permis d'identifier les auteurs de ces actes.



Pour finir cette malheureuse série, une des grilles de protection des vitraux de l'église troglodytique a été descellée. Certainement dû à des personnes s'y étant accroché pour voir l'intérieur de l'église. Cette dernière a pu être remise en état rapidement par l'entreprise Troussel à la demande de Monsieur le Maire.

Appel à votre vigilance !

La gendarmerie de Magny-en-Vexin appelle à la vigilance de tous. En effet de nombreux cambriolages se déroulent sur notre territoire et ce même en plein jour.

Soyez donc vigilant et n'hésitez pas à contacter la brigade de gendarmerie (01.34.46.88.88) ou le 17 si vous apercevez des personnes ou véhicules suspects.

De plus méfiez-vous des démarchages à domicile et notamment, en cette fin d'année, des vendeurs de calendrier. Certains sont peu scrupuleux ! N'hésitez pas à demander une carte professionnelle et une pièce d'identité.

Les cambrioleurs vous remercient d'avoir publié vos dates de congés sur vos statuts Facebook...



Pré-plainte en ligne : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>



Pré-plainte en ligne

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



Ce site officiel permet d'effectuer une pré-déclaration en ligne pour une atteinte aux biens (vol ou escroquerie par exemple) ou certains faits à caractère discriminatoire par un **auteur inconnu**. Il faut ensuite prendre rendez-vous au commissariat ou à la brigade de gendarmerie de son choix pour signer sa plainte.

Attention : Vous devez être personnellement victime de l'infraction

Méfiez-vous des faux sites administratifs

Méfiez-vous des faux sites administratifs. En effet de nombreuses arnaques font tout pour tromper le consommateur et prendre l'apparence d'un site officiel.

Généralement ces sites sont souvent des sites commerciaux qui proposent de réaliser pour vous des démarches administratives (demande d'extrait d'acte de naissance, consultation de points sur le permis de conduire, etc.) moyennant rémunération alors que les sites officiels de l'administration proposent les mêmes prestations gratuitement. Si ces types de services peuvent être légaux, soyez vigilant sur les services qu'ils proposent.

Nos conseils :

Sachez reconnaître les faux sites : les sites officiels de l'administration française se terminent par « .gouv.fr » ou « .fr » et jamais par « .gouv.org » ou « .gouv.com ».

Consultez le site service-public.fr : pour être redirigé vers le site adéquat en fonction de la demande.

Ne vous fiez pas aux premiers résultats des moteurs de recherche : car ils ne correspondent pas toujours aux sites officiels.

Vérifiez l'identité du site et ses mentions légales avant de réaliser le moindre paiement.

SMIRTOM – Plastic-omnium et le renouvellement des poubelles

Distribution des bacs de collecte :

Le SMIRTOM du Vexin a conclu un marché avec la société **ESE (CITEC)** afin de poursuivre la distribution des bacs de collecte sur l'ensemble du territoire.

Vous avez reçu un courrier adressé vous invitant à répondre à une enquête de dotation.

Cette enquête vous concerne si vous n'avez pas reçu vos nouveaux bacs ou si vous souhaitez un réajustement de volume.

La réponse pouvait se faire par internet (https://enquetebac.citec-environnement.com/smirtom_vexin/) ou par téléphone (0 800 002 617) ou par courrier (enveloppe T).

La société ESE (CITEC) vous a ensuite contacté afin de fixer un rendez-vous pour une livraison en porte à porte et contre signature.

Les anciens bacs obligatoirement vides sont repris lors du même rendez-vous pour être recyclés.

Inscription sur les listes électorales



Depuis le 1^{er} janvier 2019 le Code Electoral a évolué.

Inscription en Mairie ou sur internet.

Accessible avec un compte service-public.fr ou via France Connect, et à condition d'être âgé d'au moins 18 ans, vous pouvez vous inscrire en ligne.

Avant d'effectuer cette démarche, il est possible de vérifier si vous êtes déjà inscrit sur les listes électorales.

L'inscription en ligne sur les listes électorales est une démarche gratuite. Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés. En effet, si ceux-ci ne sont pas raccordés aux services de votre commune, votre demande d'inscription ne pourra donc pas aboutir.

À savoir : pour pouvoir voter lors des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, il possible de s'inscrire jusqu'au 7 février 2020 (sauf circonstances particulières).

Recensement des jeunes de 16 ans

- Le recensement est obligatoire pour tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans. Cette inscription permettra ensuite de recevoir la convocation à la Journée Défense et Citoyenne.
- Ce recensement se fait en mairie du domicile entre 16 ans et 16 ans et 3 mois. Il faut se présenter avec une pièce d'identité et le livret de famille des parents.
- Le recensement est **OBLIGATOIRE** et une attestation sera remise, cela est indispensable pour toute inscription aux examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique, il permet également **l'inscription d'office sur la liste électorale**.
- 12 mois après la démarche de recensement, la convocation à la Journée Défense et Citoyenne sera transmise 30 à 45 jours avant la date prévue (un changement de date est possible).
- Pour plus d'information rendez-vous sur www.defense.gouv.fr/jdc



Actualités DGFIP – Les services en ligne

Assurance Maladie du Val-d'Oise : Oups.gouv.fr, un nouveau site pour éviter les erreurs dans ses démarches

Les démarches administratives sont parfois complexes. Il est donc facile de se tromper en croyant bien faire. C'est pour tenir compte de cette réalité qu'une loi de 2018 a acté le principe du « droit à l'erreur ».



AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN

Le droit à l'erreur s'inscrit dans une relation de confiance entre les administrations et les usagers. Il s'agit de privilégier une démarche bienveillante, de conseil : en cas d'erreur, l'usager est présumé de bonne foi et invité à la régulariser sans être sanctionné.

Dans cet esprit, un **nouveau site gouvernemental : oups.gouv.fr**, ouvert le 4 juin, liste les erreurs les plus fréquentes et présente des conseils pratiques pour les éviter.



De nombreux domaines sont concernés : études, emploi, famille, fiscalité, retraite... La santé figure également parmi les thèmes abordés. On peut ainsi trouver sur oups.gouv.fr des conseils pratiques pour ne pas se tromper dans sa demande de couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), de pension d'invalidité et de prise en charge de frais de transport sanitaire, et mieux comprendre ses obligations. Le site sera prochainement enrichi avec de nouveaux sujets.

A l'honneur – Samantha GASTINE

Samantha GASTINE a obtenu la médaille d'or dans la discipline « CSO » catégorie Club 1 Junior 1 excellence. Elle est donc championne de France juniors en concours de sauts d'obstacles.

Agée de 17 ans, originaire d'Haute-Isle, elle a réussi un sans-faute durant trois jours d'épreuves où il fallait réaliser le plus vite possible des parcours comptant 12 obstacles avec combinaisons et franchir des barres fixées à 95 cm de hauteur.

Après seulement deux ans de compétition, c'est fabuleux d'avoir pu connaître de tels moments », souligne Samantha.

Conquérir un titre ou une médaille lors d'un championnat de France est un événement majeur dans la vie d'un cavalier. Cette performance concrétise le travail quotidien mené par le club dans un but éducatif et sportif.



Samantha Gastine, ici avec la jument Valorie du Saulnois, est championne de France de Cso en catégorie Club 1 Juniors 1 Excellence. © Pôle équestre du Lys

A venir en 2020

Cérémonie des vœux 2019

Monsieur le Maire, le Conseil Municipal et le personnel communal, sont heureux de vous convier à la cérémonie des vœux le vendredi 17 janvier 2020 à 19h00 à la salle communale de la Mairie.

Recensement de la population en 2020

Le recensement de la population de notre commune se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



C'EST GRÂCE AUX DONNÉES COLLECTÉES QUE L'ON PEUT CONCEVOIR ET RÉALISER LES PETITS ET LES GRANDS PROJETS QUI VOUS CONCERNENT

→ POUR L'ÉTAT



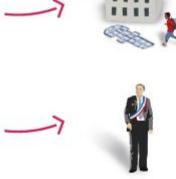
Définir les politiques publiques nationales

→ POUR LES COMMUNES



Établir la contribution de l'État au budget des communes

→ POUR LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS



Décider des services, des équipements collectifs et des programmes de rénovation

Définir le nombre d'élus au conseil municipal



Ouvrir de nouveaux commerces
Construire des nouveaux logements



Pour l'ensemble de la population



Mme FALIERE Sandrine, notre Secrétaire de Mairie a été désignée comme Agent Recenseur. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

Elle vous remettra vos codes de connexion pour vous permettre de faire votre recensement en ligne.

La déclaration en ligne est plus simple et beaucoup plus rapide que le recensement papier. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous sera remis des questionnaires papier qui devront être rendus sous 48 heures.



Elections municipales 2020

Les prochaines élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2020 dans la salle communale de la Mairie.



II- Temps festifs & loisirs

Peinture sur le motif

Le 31 août a eu lieu, pour la 3^{ème} année, la journée « Peinture sur le motif ». De nombreux artistes et notamment ceux de l'Association des peintres de la Vallée, mais aussi Madame CAMUS, Hautilloise, sont venus couper sur la toile les superbes paysages qu'offrent notre commune. Certains se sont inspirés des bords de Seine, d'autres des pitons et d'autres encore de paysage de villages voisins.

Au fur et à mesure de la matinée les tableaux se sont révélés plus beaux les uns que les autres. Les artistes trouvant une belle et riche inspiration à Haute-Isle. Les tableaux ont été exposés à la Mairie durant 1 mois.



capifrance

Vous désirez acheter ? Vous vendez votre maison ?

Transactions immobilières



Marie Charrier

Maisons, appartements, terrains

95780 Haute Isle

06 80 82 04 87

mc.charrier@capifrance.fr

Faites confiance à notre réseau partout en France



Faire plus pour votre bien

RSAC 491 455 309 Pontoise

TAPISSIER DÉCORATEUR

RÉFÉCTION DE SIEGES – TENTURE MURALE – TÊTE DE LIT
RIDEAUX – STORES – TRINGLES – MOQUETTE – TISSUS

ARTISAN D'ART

26 années d'expériences

Web : tapisserie-decoration.verite.pro

Facebook : Les ateliers de la tapisserie

Mail : verite.joel@gmail.com



06 21 34 86 64

38 route de la Vallée
95780 Haute-Isle



Élagage, création
& entretien d'espaces verts

5 chemin du Moulin à Vent,
Hameau de Fours-en-Vexin
27630 Vexin sur Epte
+33 (0)2 32 69 59 01
jardiciel@jardiciel.eu
www.jardiciel-elagage.fr



Société agréée services à la personne



Jacques GRIERS - 06 13 03 84 58

1, rue des Jardins - 95780 LA ROCHE GUYON
Tél. 01 34 79 78 23 - e-mail : jg-elec@orange.fr



BigMat
LES BÂTISSEURS ONT LEUR MAISON

GASNYMAT
34 Route d'Ecos 27620 GASNY

Tel: 02.32.52.64.82

Fax : 02.32.52.18.97

Horaires d'ouverture :

Lundi au Vendredi de 7h30 à 12h00 / 13h30 à 18h00

Samedi de 08h00 à 12h00 / 13h30 à 17h30

Em
**Peinture Décoration
Vitrerie Revêtements**

Emmanuel Marie

Tél : 01 34 79 71 41

Port : 06 25 53 26 19

10, rue Paul Dauvergne

95780 La Roche Guyon

E-mail : e.marie95@orange.fr

L'EPI ROYAL



BOULANGERIE ARTISANALE
PATISSERIE

TEL : 01.30.42.33.26 / 06.58.17.48.95
6 place de la Mairie – 95510 VETHEUIL



SARL CHAMPION Christian ENTREPRISE DE MACONNERIE

Construction – rénovation – carrelage – couverture –
ravalement – démolition – terrassement / branchements tout
à l'égout

7 chemin des Taille Beurre
78520 FOLLAINVILLE-DENNEMONT
Tél / Fax : 01 34 97 22 97 Port : 06 15 95 52 83

champion.maconnerie@alicepro.fr



Fabrice GASTINE

Menuisier - Ébéniste
fgastine@orange.fr

Menuiserie originale et ameublement sur mesure

06 20 28 48 76

50, route de Gasny
95780 LA ROCHE GUYON



*Pêche et détente auprès d'un des plus
beau plan d'eau de la région parisienne*

Tel : 06 08 18 23 75



SPEED'ZA
Pizzas
Burgers
Tacos

01 34 78 17 91

5, grande rue
95510 VÉTHEUIL

Ouverture
Mardi : 18h-
21h30

Mercredi, jeudi,
dimanche :
11h/14h / 18h-
21h30

Vendredi,
samedi : 11h-14h /
18h-22h30

Fermeture : lundi
toute la journée et
mardi midi

Livraison
gratuite* A
domicile, au
bureau, sur le
chantier, lieu-dit
...
SPEED'ZA-
VÉTHEUIL



Ets Guy HÈZE MOTOCULTURE

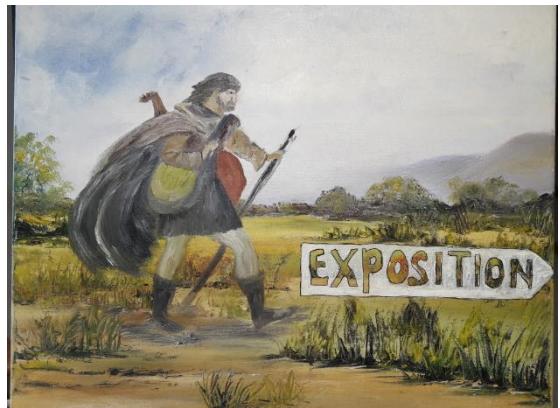


5, rue des Tourelles
27640 VILLIERS EN DÉSOEUVRE

T : 02 32 36 38 17

F : 02 32 36 30 81





Spectacle Lumino-symphonique et pyrotechnique

Un spectacle lumino-symphonique et pyrotechnique entièrement financé et organisé par du **mécénat privé** a eu lieu le **Samedi 14 septembre 2019**, face à l'église Troglodytique.



Journées Européennes du Patrimoine



Comme chaque année lors des Journées Européennes du Patrimoine l'Eglise Troglodytique de l'Annonciation était ouverte aux visiteurs les **samedi 21 et le dimanche 22 septembre**. Les visiteurs ont pu admirer notre petit trésor caché au creux de la colline et son cimetière paysager.

Durant les Journées du Patrimoine, le photographe Guy VIVIEN proposait également de venir admirer ses photos « Paysages Éphémères de Haute-Isle à la Roche-Guyon » qui étaient exposées dans l'Eglise Troglodytique.

Le dimanche midi a eu lieu le traditionnel **repas champêtre sorti du panier**.



Fête en Seine - Concert Nicolas PARENT



Avec la collaboration de **Nicolas PARENT TRIO**, compositeur, artiste et interprète, l'association présentera durant cette journée, des **rencontres musicales associée à l'histoire de notre église troglodytique, et un concert à partir de 18 heures** qui clôturera cette journée festive où vous pourrez notamment découvrir quelques interprétations de son dernier album sorti en Mars dernier.

Cérémonie du 11 novembre



Pour commémorer l'anniversaire de l'armistice de 1918, la journée du 11 novembre fut instituée par la loi du 24 octobre 1922 "journée nationale pour la commémoration de la Victoire et de la paix".

La loi du 28 février 2012 élargit la portée à l'ensemble des morts pour la France.

C'est donc la reconnaissance du pays tout entier à l'égard de l'ensemble des Morts pour la France tombés pendant et depuis la Grande Guerre qui s'exprime aujourd'hui, particulièrement envers les derniers d'entre eux, notamment en opérations extérieures.

Les Habitants de Haute-Isle, de toutes générations, ont rendu hommage à nos soldats morts pour la France en déposant une gerbe au Monument aux Morts du cimetière qui a la particularité dans notre commune de représenter un soldat couché.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur était offert.

Dons à la Commission d'Action Sociale

Monsieur SKINAZI et les membres de la C.A.S tiennent à remercier Madame CAMUS, Présidente du Comité des Fêtes d'Haute-Isle pour ses dons à la C.A.S afin de participer aux festivités de Noël pour nos enfants et anciens. L'Association des chasseurs de Haute-Isle pour le don effectué à la C.A.S. de la commune nous les remercions également.

Paris-Rouen à Vélocipède

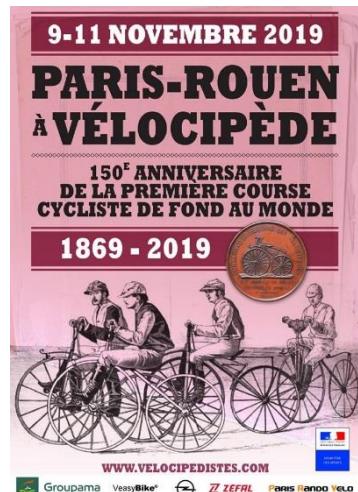
Petit rappel historique :

Le 7 novembre 1869, il y a 150 ans, a eu lieu la première course cycliste de fond au monde, de Paris à Rouen.

Le défi à relever était de parcourir la distance entre ces deux villes, soit 123 km, en moins de 24 heures.

Pour commémorer cet événement fondateur des courses cyclistes longues distances, vingt amateurs et collectionneurs de cycles anciens ont décidé de refaire le trajet de Paris à Rouen sur d'authentiques vélocipèdes datant de la fin des années 1860, en costumes d'époque.

Parmi ces vélocipédistes était présent Gérard HOLTZ, commentateur TV mythique du Tour de France.



Comité des Fêtes – Concert de chants marins



Le samedi 16 novembre, en l'église troglodytique de l'Annonciation, le Comité des Fêtes a organisé son concert annuel.

Cette année nous avons eu le plaisir d'accueillir le groupe "STRAND HUGG" folk marin festif. Trois musiciens, chanteurs normands ont interprété sur des arrangements originaux un répertoire constitué de chansons traditionnelles, de créations personnelles et quelques reprises d'auteurs contemporains.

Des mélodies entraînantes ou envoûtantes, des voix chaudes chargées d'embruns. STRAND HUGG, son vieux noroit c'est un débarquement de vikings, sur scène, c'est un coup de vent musical, des notes bien iodées qui vous emmènent sur les rivages de Normandie et des mers du globe.

A l'issue de cette soirée musicale très appréciée, un moment de convivialité à été offert dans la salle communale.

Noël des enfants et des anciens

Le 15 décembre les petits et les grands se sont réunis dans la salle communale de Vienne-en-Arthies afin de participer au **goûter de Noël** durant lequel le **Père-Noël** a fait sa distribution de cadeaux aux enfants sages. Chacun a pu profiter du **spectacle "Le Sabre Magique**" suivi du **traditionnel goûter** durant lequel avait lieu **les sculptures sur ballon**.

Le spectacle de magie a montré aux enfants l'importance de l'amitié à travers la recherche du Sabre Magique. Yulia - Pirate et son amie, la souris Mary ont trouvé un rouleau qui s'est transformé en carte grâce à un souffle d'enfant et le mot magique. Avec cette carte, elles sont parties à la recherche du Sabre Magique. Elles ont voyagé d'île en île, et les enfants du public ont participé aux tours de magie qui se passaient sur chaque île. Finalement, elles ont trouvé l'île fantôme où le Sabre était caché. Mais elles ne pouvaient pas l'obtenir sans l'aide des enfants qui ont dû répondre à la question : "Qu'est-ce qui est plus fort que la magie?"

Nous remercions encore une fois Mme Herpin-Poulenat de nous avoir prêté gratuitement la salle communale.



INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi : 9 h à 12 h Jeudi : 14 h à 18 h Samedi : 10 h à 12 h
Le Maire et les adjoints reçoivent le samedi matin pour la gestion des affaires courantes. Contactez le secrétariat pour les rendez-vous.

Le secrétariat de la mairie sera fermé du 23 décembre au 1^{er} janvier, autres périodes de fermeture à venir.

Urgences & secours :

- . SAMU : 15
- . Incendie et Secours : 18
- . Préfecture du Val d'Oise : 0 821 80 30 95
- . Gendarmerie : 01 34 46 88 88 (Magny-en-Vexin) – Urgence : 17

Horaires déchetterie de Gasny :

Accès seulement sur présentation de votre carte

Du 1^{er} Avril au 31 Octobre

Du lundi au samedi (fermée le mardi) : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Du 1^{er} novembre au 31 mars

Du lundi au samedi (fermée le mardi) : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

RAPPEL : les déchets verts ne sont plus collectés (ni par le SMIRTOM ni par notre agent technique) et doivent être déposés à la déchetterie de Gasny.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS : le 6 SEPTEMBRE 2019

Annonceurs :

Nous tenons à remercier les artisans et commerçants annonceurs pour leur participation au bulletin communal. Nous vous invitons à faire confiance à leur expérience et leur savoir-faire. N'hésitez pas à les contacter ou à les rencontrer.

Service des eaux :

Si vous déménagez, **il est impératif de prendre contact avec la mairie afin d'effectuer un relevé de votre compteur d'eau.**

N'oubliez pas de protéger vos compteurs d'eau pendant la période hivernale.

Attention, une fuite d'eau n'est pas toujours visible, **pensez à vérifier régulièrement votre compteur d'eau et ainsi déceler rapidement une consommation anormale.**

IMPORTANT : le règlement des factures d'eau est à envoyer à la Trésorerie de Magny-en-Vexin et non à la mairie.

Entretien des haies et élagage :

Les plantations, haies, arbres, branches, racines, etc...ne doivent pas gêner la circulation notamment le passage du camion collecteur des ordures ménagères, gêner la visibilité des panneaux, envahir les trottoirs et les chemins ruraux. Pour de bonnes relations de voisinage, il est également nécessaire de faire les élagages entre riverains. La réglementation en vigueur est une taille de **2 mètres en hauteur et rabattue à la limite de propriété.**

Bruits de voisinage :

> **Les travaux momentanés** de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, bétonnières ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :
• de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30 du lundi au vendredi,

- de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures le samedi,
- de 10 heures à 12 heures le dimanche et les jours fériés.

> **Les détenteurs d'animaux** domestiques et les propriétaires d'élevage sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

Les cris des animaux ne doivent pas, par leur durée, leur répétition ou leur intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Pour les animaux d'élevage, les dispositions de l'article 2.II s'appliquent.

Les conditions de détention des animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

Feux dans les jardins :



Suivant la circulaire interministérielle du 18 novembre 2011, il est interdit de brûler à l'air libre en zones rurales des déchets verts et autres lorsqu'il existe un système de collecte et/ou une déchetterie.

ATTENTION, en cas de non-respect de la circulaire, la gendarmerie peut vous verbaliser.

Mairie de Haute-Isle

- . Laurent SKINAZI Maire
- . Alain ERRARD Adjoint
- . Aline CADIC Adjointe

146, route de la Vallée
95780 – HAUTE-ISLE
Tél : 01.34.79.73.24

E-Mail : mairie-hauteisle@wanadoo.fr

Site internet :
www.hauteisle.fr

Page Facebook : Haute-Isle

« *Ensemble agissons pour le renouveau de Haute-Isle* »

